



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1995/47
24 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Session de fond de 1995
Genève, 26 juin-28 juillet 1995
Point 5 h) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME :
RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET
QUESTIONS CONNEXES : STUPÉFIANTS

Note verbale datée du 28 mars 1995, adressée au Directeur
général de l'Office des Nations Unies à Genève par la
Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office des
Nations Unies

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève présente ses compliments au Directeur général de l'Office des Nations Unies et a l'honneur de lui communiquer le document, figurant en annexe, établi par le Ministre des finances et du crédit public de la République colombienne, dans lequel sont présentés des commentaires sur un document de la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis d'Amérique intitulé "La réforme économique colombienne : l'impact sur le blanchiment de l'argent dans l'économie colombienne".

La Mission de la Colombie demande que ce texte soit distribué comme document officiel du Conseil économique et social, au titre du point 5 h) de son ordre du jour.

Genève, 28 mars 1995

* E/1995/1.

Annexe

COMMENTAIRES DES AUTORITÉS FINANCIÈRES COLOMBIENNES SUR
LE RAPPORT INTITULÉ "LA RÉFORME ÉCONOMIQUE COLOMBIENNE,
IMPACT SUR LE BLANCHIMENT DE L'ARGENT DE LA DROGUE DANS
L'ÉCONOMIE COLOMBIENNE", PUBLIÉ PAR LA DIVISION DE
L'INFORMATION DE LA DRUG ENFORCEMENT ADMINISTRATION DES
ÉTATS-UNIS

(Santafé de Bogotá, D. C., 21 novembre 1994)

Le rapport diffusé par la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis trahit une ignorance profonde du fonctionnement de l'économie colombienne. Il s'efforce de montrer, sans la moindre donnée concrète ou théorique solide à l'appui, que le comportement des divers facteurs de l'économie du pays s'explique par les apports de liquidités provenant du trafic des drogues. L'absence de méthode et de précision scientifique et l'impartialité à l'encontre de la Colombie font que ce rapport est une insulte non seulement au peuple colombien mais aussi à l'intelligence du lecteur.

Par ailleurs, le rapport de la DEA critique sévèrement les réformes entreprises par la Colombie pour ouvrir son économie, en prétendant que les nouvelles mesures, dont les résultats ont été l'instauration d'un système commercial plus moderne et ouvert, l'efficacité accrue apportée aux opérations de change, l'intégration avec le Venezuela et la possibilité donnée au secteur privé de jouer un plus grand rôle dans l'économie (notamment dans le secteur financier et la gestion des ports maritimes), ont été bénéfiques pour le trafic des drogues et ont entravé la lutte contre le blanchiment de l'argent. En conséquence de quoi la DEA, contrairement aux positions maintes fois prises par d'autres agences américaines et par le Gouvernement fédéral des États-Unis, exprime sa préférence pour une économie fortement nationalisée, ne laissant qu'une marge d'opérations très étroite au secteur privé. Ce point de vue est, naturellement, loin d'être partagé par le Gouvernement colombien.

Le présent document contient des commentaires sur le rapport de la DEA, qu'il regroupe en quatre sections. La première a trait aux questions macro-économiques étudiées dans le rapport de la DEA et aux incidences de la libéralisation du marché des changes. La deuxième traite tout particulièrement des commentaires de la DEA sur la réforme financière et le processus de privatisation. La troisième reprend la présentation faite par la DEA du processus de libéralisation des échanges, de l'intégration économique avec le Venezuela et de la privatisation des ports maritimes. La quatrième et dernière section présente un certain nombre de conclusions.

Dans le présent rapport, on s'est dispensé d'examiner expressément certains aspects du rapport de la DEA, en raison de leur caractère parfaitement gratuit. Un exemple entre autres : le rapport déclare que les villes de Barranquilla, Cali et Medellín sont économiquement tributaires du trafic de drogues. Or, le développement de ces villes depuis le début du siècle a été entièrement indépendant du phénomène du trafic des drogues; celui-ci a eu en fait des retombées négatives – sur le plan de la violence, du discrédit international, etc. – qui ont perturbé le développement normal de ces villes.

/...

I. QUESTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

Contrairement à ce qui est dit dans le rapport de la DEA, rien ne permet d'affirmer que les rentrées importantes de liquidités que le pays connaît depuis 1990 ont pour seule origine le trafic des drogues. De même, lorsqu'il est dit dans le rapport que le processus récent de réévaluation du peso colombien aurait lui aussi pour origine les rentrées de fonds provenant du trafic des drogues, il s'agit d'une explication pour le moins hâtive.

Tout spécialiste bien au fait de l'économie colombienne sait que la Colombie, à l'instar de tous les pays moyens et grands d'Amérique latine, a souffert dans les années 80 d'importantes sorties de capitaux, en raison de son fort endettement et aussi par suite de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis d'Amérique. Depuis 1990, cette tendance s'est inversée de façon spectaculaire, ce qui a entraîné des apports massifs de capitaux qui n'ont rien à voir avec les activités liées au trafic des drogues.

A. Courants de capitaux

Les entrées de capitaux que la Colombie connaît depuis le début des années 90 s'expliquent par des facteurs exogènes, parfaitement illustrés dans certains ouvrages comme Capital Inflows and Real Exchange Rate Appreciation in Latin America: The Role of External Factors^a. Si les rentrées de capitaux dans les pays en développement et notamment en Amérique latine se sont généralisées, cela s'explique par la faiblesse des taux d'intérêt internationaux, par la récession des pays industrialisés et par la confiance engendrée par des programmes macro-économiques sains.

Dans le cas de la Colombie, ainsi que dans celui d'autres pays latino-américains, à ces facteurs sont venus s'ajouter les modifications apportées aux régimes des changes et l'écart grandissant entre les taux d'intérêt intérieurs et extérieurs, lequel s'explique surtout par des anticipations concernant une réévaluation de la monnaie qui sont elles-mêmes alimentées par les rentrées de capitaux.

Les contrôles mis en place avant les réformes du régime des changes n'avaient pas permis de juguler l'afflux de dollars au titre des services personnels, du tourisme et des transferts, pas plus qu'ils n'avaient pu résoudre les problèmes de la valeur insuffisante des biens commerciaux. Ils n'avaient pas non plus évité les fuites de capitaux lorsque les conditions macro-économiques ont suscité un mouvement dans cette direction.

La réforme du régime des changes de 1991 a libéralisé le marché, supprimé des contrôles inopérants et, alliée à des mesures d'assainissement budgétaire, elle a permis la légalisation des capitaux colombiens précédemment investis à l'étranger : si ces capitaux se trouvaient à l'étranger, c'était à cause du système de contrôle des changes précédents et non pas parce qu'ils provenaient d'opérations illicites. Les réformes opérées sur le marché des changes avaient pour objet la libéralisation de l'économie et l'intégration des marchés financiers avec le reste du monde (les nouvelles réglementations donnaient autorisation d'avoir des biens et des comptes bancaires à l'étranger, ainsi que d'y faire des investissements en actifs et des transactions comptables).

Contrairement à ce que laisse entendre le rapport de la DEA, le Banco de la República, banque centrale de la Colombie, centralisait tous les achats de devises.

Il faut bien voir que la libéralisation du marché des changes n'a pas supprimé l'obligation faite d'enregistrer toutes les opérations effectuées sur ce marché (qu'il s'agisse d'échanges de biens et de services ou de transactions financières) : il faut que soient enregistrés le nom du principal responsable de l'opération, ainsi que son montant et les conditions correspondantes. À l'heure actuelle, toute opération de change doit s'effectuer par l'intermédiaire d'institutions financières agréées et de bureaux de change (ces derniers, pour certaines opérations seulement).

La libéralisation du marché des changes, mentionnée ci-dessus, n'a pas aidé au blanchiment de l'argent. Cette libéralisation n'a pas été totale, et certaines réglementations restent en vigueur. En fait, la réforme a permis de développer deux sortes de marchés : un marché libre et un marché réglementé, ce dernier accueillant les opérations présentant une importance particulière sur le plan de la comptabilité nationale, tant par leur nature que par les montants en cause. La Banque centrale a ainsi continué à exercer son contrôle.

Pour ce qui est du marché libre, le système a prévu de déléguer un pouvoir d'intervention aux intermédiaires du marché des changes, institutions placées sous la surveillance de la Commission de contrôle des banques, qui se sont vu octroyer des responsabilités accrues. En Colombie, les intermédiaires financiers, qui sont tous régis par les réglementations internationales, sont tenus de recenser toute personne effectuant sur les marchés dits libres des opérations d'un montant supérieur à 10 000 dollars. En outre, le Comité de direction de la Banque centrale a imposé certaines exigences en matière de contrôle et d'enregistrement concernant le remboursement de transactions dans les secteurs du tourisme et des services.

La tendance récente à l'appréciation de la monnaie s'explique par des facteurs qui n'ont rien à voir avec le trafic des drogues. Les découvertes de gisements pétrolifères à Cusiana et Cupiagua laissent présager une phase d'expansion imminente sur le plan extérieur. En conséquence, les prévisions concernant une forte augmentation des rentrées de devises résultant des ventes de pétrole, le développement d'autres exportations et le renchérissement des prix du café ont fait tabler sur une appréciation de la monnaie et incité les intéressés à s'endetter en devises et à modifier leur portefeuille en y accordant une plus large part aux actifs en monnaie locale. Cette évolution est dans la ligne de la tendance mondiale à la progression des investissements étrangers directs dans des pays en développement, notamment en Amérique latine.

Toutefois, et contrairement à ce que laissent entendre les chiffres présentés dans le rapport de la DEA (où il est dit qu'en 1994 les réserves de devises augmenteront de près de 800 millions de dollars des États-Unis), les réserves internationales de la Colombie ne devraient pas augmenter. Ce fait est particulièrement intéressant si l'on tient compte du relèvement notable des cours internationaux du café, dont le résultat a été un surcroît des recettes d'exportation de plus d'un milliard de dollars.

En tout état de cause, les autorités colombiennes ont manifesté leur préoccupation devant l'excédent de réserves en devises et les pressions qui en résultent concernant l'appréciation du peso colombien. Cette situation, apparue au début de la présente décennie, est due à des facteurs autres que le trafic des drogues et le blanchiment de l'argent, même si ces deux facteurs influent certainement dans ce sens. À cet égard, le rapport de la DEA a raison de souligner que les revenus de la drogue ont à long terme des effets pervers, pour l'économie colombienne. Toutefois, ces effets pervers se sont fait sentir depuis plus de deux ou trois décennies, lorsque que le trafic des drogues est apparu sur la scène colombienne : ils ne sont pas un phénomène nouveau causé par les réformes de la politique économique et n'ont pas été aggravés par ces dernières.

B. Investissements étrangers

Les investissements étrangers en Colombie ont été stimulés par la prompte conclusion de l'International Investment Satute^b. Les investissements étrangers se sont accrus à un rythme spectaculaire au cours de l'année écoulée, surtout dans le secteur pétrolier à la suite de l'association d'Ecopetrol avec la British Petroleum Company et d'autres compagnies pétrolières internationales en vue de l'exploitation des gisements pétrolifères de Cusiana et Cupiagua, ainsi que dans le secteur des télécommunications en raison de la mise en place de systèmes de téléphone cellulaire actuellement en cours d'installation. La décision de favoriser les investissements étrangers et de traiter les investisseurs étrangers sur un pied d'égalité avec les investisseurs colombiens est une décision qui avait été prise par l'Administration Gaviria et qui a été entérinée par l'Administration Samper. En conséquence, l'idée avancée par la DEA selon laquelle l'augmentation des investissements étrangers directs en Colombie ces dernières années a pour origine l'argent de la drogue est dépourvue de tout fondement. En outre, la DEA ne tient aucun compte des ressources importantes investies par des grandes sociétés britanniques et américaines et d'autres entreprises étrangères pour le développement d'activités productives en Colombie.

C. Inflation

Il n'est pas vrai que le taux de 25 % d'inflation est associé au phénomène de la drogue : le taux moyen d'inflation de la Colombie s'est situé au cours des 20 dernières années, aux alentours de ce pourcentage. La Colombie est un exemple unique en Amérique latine d'un pays où une inflation modérée et persistante a attiré l'attention des principaux spécialistes nationaux et internationaux qui ont pu expliquer cette inflation par des raisons macro-économiques solides. Ces experts n'ont jamais retenu l'explication donnée dans le rapport de la DEA.

D. Financements publics

On laisse entendre dans le rapport de la DEA que le Gouvernement colombien a pu se financer avec des fonds provenant du trafic des drogues, qui lui ont permis de faire face à ses dépenses et de favoriser le développement de l'infrastructure du pays.

Une telle assertion est totalement erronée. Affirmer que le Gouvernement tire des ressources financières de la drogue, c'est fermer délibérément les yeux sur les efforts importants que le pays a déployés ces dernières années pour accroître ses recettes par le biais de réformes budgétaires, ainsi que sur le fait évident que les trafiquants de drogues ne déclarent pas leurs revenus et ne paient pas d'impôts. C'est grâce à des mesures budgétaires restrictives et non pas au soi-disant financement du trafic des drogues que les finances publiques ont pu présenter ces dernières années un budget consolidé équilibré, voire excédentaire, ce qui a permis au Gouvernement de réduire l'encours de la dette extérieure du pays et de rembourser par anticipation certaines obligations contractées auprès de banques internationales. En fait, la lutte menée contre les cartels de la drogue a obligé le Gouvernement à détourner des ressources importantes de secteurs clefs, comme l'éducation, la santé et les transports, au détriment des populations pauvres et de la compétitivité globale de l'économie du pays.

E. L'essor du secteur du bâtiment

Le secteur du bâtiment, qui représentait en 1993 3,18 % du produit intérieur brut s'est développé à un rythme annuel moyen de plus de 10 % au cours des deux dernières années, période pendant laquelle il est devenu un des secteurs les plus dynamiques et a contribué à l'essor d'autres secteurs et branches d'activité. Cette croissance a été financée grâce à une augmentation importante des prêts consentis par les sociétés d'épargne et de crédit et par les institutions spécialisées dans les prêts hypothécaires; les crédits qu'elles ont accordés ont progressé entre 1992 et 1993 de 53,7 % en termes nominaux, ce qui correspond à une augmentation de 25,4 % en termes réels.

En 1993, les sociétés d'épargne et de crédit ont drainé 4 045 milliards de pesos colombiens, en valeur constante, sous forme de dépôts et de comptes d'épargne. Pendant la période 1992-1993, leurs actifs ont augmenté à un rythme moyen de 42,4 %. Ces dépôts étaient largement diversifiés : en décembre 1993, les actifs se composaient de 185 000 comptes sous forme de certificats de dépôt à terme, 6 millions de comptes d'épargne et 2,3 millions de comptes ordinaires. Le montant moyen d'un compte est passé à 539 000 pesos colombiens.

Ce qui veut dire que l'essor du secteur du bâtiment ne vient pas de ce que les profits du trafic des drogues y auraient été investis, comme le laisse entendre le rapport de la DEA; il résulte de l'essor de la demande globale, due pour une large part à des conditions macro-économiques caractérisées par des liquidités abondantes et des taux d'intérêt intérieurs plus faibles que ceux des années 80.

II. RÉFORME DU SECTEUR FINANCIER ET PRIVATISATION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES D'ÉTAT

A. Modernisation du secteur financier et blanchiment de l'argent

La réforme financière lancée en 1990 avait pour objet d'améliorer la rentabilité du secteur financier et le modus operandi des transactions financières. On peut dire, d'une façon générale, que c'est le client ordinaire qui en est le bénéficiaire final.

On ne saurait faire obstacle à un processus de modernisation bénéfique, sous le prétexte qu'il pourrait servir à des trafiquants de drogues : c'est comme si on voulait fermer les usines de construction automobile du monde entier pour empêcher les voleurs de s'enfuir en voiture après leurs forfaits. C'est à cette conclusion absurde que parvient le rapport de la DEA quand il critique la mise en place sur les marchés financiers et les marchés de change colombiens de mécanismes de couverture que les trafiquants pourraient utiliser à long terme.

Le Financial System's Organic Statute (statut organique du système financier) prévoit des contrôles pour éviter toute activité illégale (art. 102) et des restrictions concernant les mouvements de fonds dépassant 7 500 000 pesos colombiens (art. 103). Il serait cependant absurde de freiner la mise en place de produits financiers qui sont largement utilisés dans le reste du monde en faisant valoir qu'ils risquent d'être utilisés pour des transactions monétaires illicites.

La libéralisation du système financier et le processus de modernisation n'ont pas facilité le blanchiment de l'argent. Ils ont au contraire permis au Gouvernement d'inciter les établissements financiers à mieux connaître leurs clients et à exercer une surveillance expresse et directe sur les transactions, le but étant d'éviter que l'on ne se serve de ces établissements pour dissimuler, manipuler, investir ou utiliser de façon illicite des fonds ou d'autres biens provenant du trafic des drogues, voire de toutes autres sortes d'activités délictueuses.

Le cadre réglementaire mis en place à cet égard n'a pas pour seul objet de lutter contre le blanchiment de l'argent : les institutions financières qui n'appliquent pas les réglementations font l'objet de sanctions administratives et pénales. De surcroît, selon le droit colombien, on ne peut opposer le secret bancaire à un enquêteur, ayant mandat de l'autorité judiciaire, qui souhaite faire la lumière sur des faits délictueux.

Le règlement du système financier fait obligation aux institutions financières de fournir toutes les informations réclamées par le Bureau du Procureur général et leur impose, lorsque cela est nécessaire, de se soustraire officieusement à l'obligation du secret bancaire et de communiquer au Procureur des informations (montant des fonds, caractéristiques de la transaction) pour toute opération financière qui s'écarte des activités économiques habituelles de leurs clients.

En outre, les institutions financières doivent faire rapport sur toute transaction dont le montant ou les caractéristiques particulières amèneraient raisonnablement à penser qu'elles servent à transférer, manipuler ou investir des ressources provenant d'activités délictueuses (art. 102 à 107 du statut organique du système financier). Depuis la privatisation du secteur financier, on a ajouté à la loi 74 de 1979 une norme imposant de vérifier si les parties en cause présentent les garanties morales nécessaires et de déterminer l'origine de leurs biens. Toutes ces mesures viennent étayer la ratification par la Colombie de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

B. Privatisation des institutions financières

La privatisation des institutions financières a été effectuée selon les normes fixées par la Commission de contrôle des banques, laquelle retient les acheteurs potentiels qui lui paraissent remplir les conditions voulues en raison de leurs caractéristiques ou de leurs compétences. Il a été procédé de la sorte dans tous les cas et aucune institution n'est passée aux mains d'acheteurs impliqués dans le trafic des drogues.

Tout achat d'actions d'une institution financière d'État pour une part égale ou supérieure à 5 % doit être autorisé par la Commission de contrôle des banques, dont l'autorisation est également nécessaire pour tout processus d'incorporation d'une institution d'État ou toute transaction portant sur une part supérieure à 10 %.

Avant toute accréditation et autorisation, la Commission de contrôle étudie soigneusement si les personnes souhaitant acquérir des actions d'institutions financières répondent, de par leurs compétences et leur caractère, aux conditions voulues et elle vérifie à cet effet la source ou l'origine de leurs ressources; de cette sorte, il est impossible que des fonds provenant d'activités illicites pénètrent dans le système financier. Si l'on se dispense de cette autorisation, la transaction est déclarée ipso facto nulle et non avenue, sans qu'il soit besoin d'un arrêt judiciaire (art. 58, 88 et 305 du statut organique du système financier). Dans tous les cas, il est procédé à un examen préalable et on peut citer des exemples où la participation d'éléments criminels a pu être empêchée, comme le Banco de los Trabajadores et le Banco de Caldas.

La DEA desservirait le Gouvernement colombien si, disposant de preuves sérieuses que l'argent de la drogue est intervenu dans la privatisation du système bancaire, elle ne les portait pas à la connaissance des autorités d'un pays qui lutte contre le trafic des drogues avec une aide internationale limitée.

III. LIBÉRALISATION DU COMMERCE, INTÉGRATION ÉCONOMIQUE AVEC LE VENEZUELA ET PRIVATISATION DES PORTS MARITIMES

A. Libéralisation du commerce et progression de la demande de consommation

La Colombie a facilité les transactions financières et commerciales dans le cadre de ses processus d'ouverture et de modernisation de son économie, son but étant d'accroître le volume de commerce extérieur et de réduire les coûts des transactions internationales. La Colombie souhaite entrer en concurrence avec les pays développés sur les marchés internationaux. L'accusation selon laquelle ces processus facilitent les opérations des trafiquants de drogues peut s'appliquer à n'importe quel pays du monde, y compris les États-Unis d'Amérique.

Le rapport de la DEA ne présente aucune preuve concrète selon laquelle le processus de libéralisation a facilité les opérations des trafiquants de drogues. De sorte que ces assertions ne correspondent qu'à de vagues

éventualités et une présentation plus précise s'impose si l'on veut que des mesures particulières soient prises pour éviter qu'un tel phénomène se produise.

En ce qui concerne l'intégration économique entre la Colombie et le Venezuela, il est patent que cette ouverture commerciale accroît la demande de produits de consommation et de biens de luxe. En Colombie, le nombre de voitures par habitant est resté faible au regard du revenu par habitant; cette situation résulte d'une politique délibérée de restriction du marché de l'automobile, soumis, notamment, à des droits de douane élevés. La progression de la demande de biens de consommation, notamment de voitures, est de toute évidence le résultat du processus de libéralisation, de l'existence de liquidités abondantes et de la baisse des taux d'intérêt, qui ont caractérisé l'économie colombienne ces dernières années. C'est pourquoi on ne peut présenter cette progression comme étant la conséquence d'un blanchiment généralisé et massif de bénéfices du trafic des drogues.

B. Privatisation des ports maritimes

Le rapport de la DEA confond privatisation des ports maritimes et contrôle douanier. On y affirme que la privatisation des ports permettra aux trafiquants de drogues de n'être plus soumis qu'à un contrôle douanier minimum et on y envisage même l'éventualité d'une disparition de tout contrôle douanier. Il s'agit cependant de deux problèmes tout à fait différents. Le fait que le secteur privé gère les ports, comme c'est le cas dans de nombreux autres pays, ne signifie pas que le Gouvernement soit dispensé de ses responsabilités en matière de douane et qu'il n'aura donc plus aucun pouvoir d'intervention contre l'entrée illégale de stupéfiants ou de produits étrangers. Bien au contraire, le Gouvernement colombien s'emploie fermement à renforcer ses opérations douanières.

IV. CONCLUSIONS

Vu les arguments présentés ci-avant, le Gouvernement colombien demande une clarification et un réexamen immédiat de cette question par la Drug Enforcement Administration des États-Unis. Le Gouvernement colombien demande en outre que cette clarification soit rendue publique ou, pour le moins, qu'elle bénéficie de la même diffusion que le rapport de la DEA.

En outre, le Gouvernement colombien, soucieux de préserver les bonnes relations et les rapports de coopération qui l'ont de tout temps lié à la DEA, demande que, dans ses études et recherches futures, la DEA applique des méthodes et retienne des informations plus fiables, et qu'elle veille tout particulièrement à l'exactitude des faits lorsqu'elle analysera les problèmes concernant la Colombie.

La lutte contre le blanchiment de l'argent est une des priorités de la Colombie. C'est pourquoi la Colombie s'emploie à promouvoir plusieurs réunions techniques et consultations internationales afin de mettre au point un ensemble de directives spécifiques qui serviraient de base à un traité mondial de lutte contre le blanchiment de l'argent à l'échelle internationale. Le sommet des Amériques devrait être le point de départ d'une telle initiative et la Colombie

encouragera donc l'adoption d'un traité de cette nature par tous les pays du monde occidental en 1996.

Notes

^a Calvo, Leiderman et Reinhart, Capital Inflows and Real Exchange Rate Appreciation in Latin America: The Role of External Factors (Washington, D. C., Fonds monétaire international, 1992).

^b CONPES résolution 51 de 1991.

Appendice

VENTILATION APPROXIMATIVE DES PROFITS
DU TRAFIC DES DROGUES

On a estimé qu'à la fin de la dernière décennie, les profits résultant de la vente d'un kilogramme de cocaïne se ventilaient comme suit tout au long du réseau de production et de distribution de la drogue :

	<u>En dollars des</u> <u>États-Unis</u>
Vendeurs au détail, aux États-Unis d'Amérique ^a	1 000 000
Vendeurs en gros, aux États-Unis d'Amérique	40 000
Importateurs à Miami	20 000
Exportateurs en Colombie	7 000
Producteurs	1 000

Source : Marcos Kaplan, Sociopolitical Aspects of Drug Trafficking (Mexico, National Criminal Science Institute, 1990).

^a Vente au gramme.

Il s'agit là de chiffres approximatifs, mais qui donnent une certaine idée des sommes d'argent qui sont manipulées par les différents acteurs du réseau de production-consommation de drogues.
